



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE
EXERCICE 2023**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.
Le Comité Syndical de l'USESA
du 24 septembre 2024

Préambule

• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

• Il constitue un outil de communication

..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....

Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les collectivités adhérentes, pour une présentation à leur assemblée avant le 31 décembre de l'année n+1. Il est envoyé pour information à toutes les communes du territoire.

Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.

Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.

..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.

☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services. Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → www.services.eaufrance.fr

Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en fin de rapport.

☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

SOMMAIRE

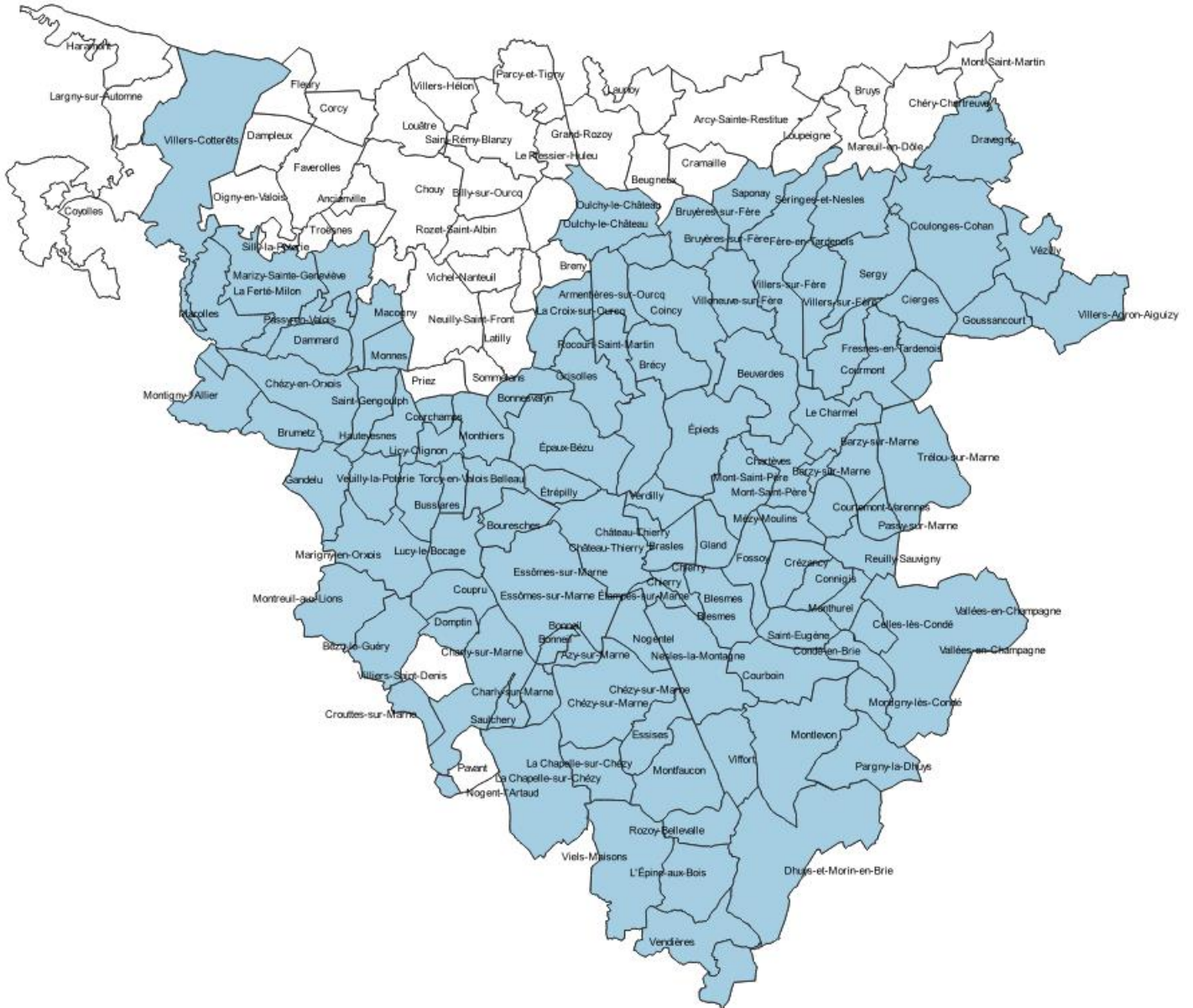
1.	TERRITOIRE ET SERVICE	p.4
1.1	Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
1.2	Organisation administrative	p.6
1.3	Mode de gestion du service d'eau	p.6
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	p.7
2.1	Volumes prélevés	p.7
2.2	Volumes vendus et volumes consommés	p.8
2.3	Abonnés	p.9
2.4	Linéaire du réseau	p.9
2.5	Inventaire branchements plomb	p.9
3.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	p.10
3.1	Modalités de tarification de l'eau potable	p.10
3.2	Recettes liées à la facturation du service	p.14
3.3	Présentation de factures d'eau	p.14
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	p.17
4.1	Qualité de l'eau	p.17
4.2	Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.20
4.3	Rendement du réseau de distribution	p.21
4.4	Indice linéaire des volumes non comptés	p.21
4.5	Indice linéaire des pertes en réseau	p.22
4.6	Taux de renouvellement du réseau	p.22
4.7	Indice d'avancement de protection de la ressource	p.23
4.8	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.24
4.9	Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.24
4.10	Taux d'impayés	p.24
4.11	Réclamations	p.24
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	p.25
5.1	Montants financiers des travaux et des subventions	p.25
5.2	Etat de la dette	p.26
5.3	Amortissements	p.27
5.4	Projets et travaux à l'étude	p.27
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	p.32
6.1	Abandons de créances	p.32
6.2	Mesures pour l'action sociale	p.32
6.3	Coopération décentralisée	p.33
7.	INDICATEURS DU SERVICE	p.34
	L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	p.35
8.	COMITE SYNDICAL DE L'USESA	p.39

1. TERRITOIRE ET SERVICE

1.1. Territoire et nombre d'habitants desservis

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons et dans l'Oise (commune de Marolles).

En 2023, 2 communes, Crouttes sur Marne et Viels-Maisons ont rejoint l'USESA. Le territoire de l'USESA comprend donc 108 communes.



USESA - RPQS 2023

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	104	58
2	Azy-sur-Marne	385	177
3	Barzy-sur-Marne	397	219
4	Belleau	138	73
5	Beuvardes	766	381
6	Bézu-le-Guéry	260	123
7	Bézu-Saint-Germain	1 028	430
8	Blesmes	479	217
9	Bonneil	392	220
10	Bonnesvalyn	221	107
11	Bouresches	195	90
12	Brasles	1 593	839
13	Brécý	327	153
14	Brumetz	193	91
15	Bruyères-sur-Fère	196	92
16	Bussiares	157	76
17	Celles-lès-Condé	97	52
18	La Chapelle-sur-Chézy	306	135
19	Charly/Marne	2 626	1 190
20	Le Charmel	334	163
21	Chartèves	368	186
22	Château-Thierry	15 618	6 419
23	Chézy-en-Orxois	400	181
24	Chézy-sur-Marne	1 366	669
25	Chierry	1 166	576
26	Cierges	66	42
27	Coincy	1 287	637
28	Condé-en-Brie	702	362
29	Connigis	344	145
30	Coulonges-Cohan	457	222
31	Coupru	158	74
32	Courboin	318	149
33	Courchamps	84	44
34	Courmont	120	66
35	Courtemont-Vareennes	351	163
36	Crézancy	1 334	514
37	La Croix-sur-Ourcq	94	54
38	Crouettes sur Marne	651	310
39	Dammard	384	199
40	Dhuys et Morin-en-Brie	836	414
41	Domptin	648	312
42	Dravegny	131	56
4	Epoux-Bézu	576	282
44	Epieds	420	191
45	L'Épine-aux-Bois	263	135
46	Essises	424	186
47	Essômes-sur-Marne	2 797	1 233
48	Etampes-sur-Marne	1 358	707
49	Etrépilly	125	64
50	Fère-en-Tardenois	3 022	1 309
51	La Ferté-Milon	2 190	1 030
52	Fossoy	519	265
53	Fresnes-en-Tardenois	275	108
54	Gandelu	704	305

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
55	Gland	444	236
56	Goussancourt	119	72
57	Grisolles	236	103
58	Hautevesnes	163	76
59	Jaulgonne	679	353
60	Licy-Clignon	76	35
61	Lucy-le-Bocage	212	88
62	Macogny	67	23
63	Marigny-en-Orxois	534	270
64	Marizy-Sainte-Geneviève	132	65
65	Marolles	673	315
66	Mézy-Moulins	535	238
67	Monnes	99	42
68	Mont-Saint-Père	710	324
69	Montfaucon	212	93
70	Monthiers	153	77
71	Monthurel	151	82
72	Montigny l'Allier	274	143
73	Montigny-lès-Condé	57	91
74	Montlevon	303	128
75	Montreuil-aux-Lions	1 388	645
76	Nanteuil-Notre-Dame	74	42
77	Nesles-la-Montagne	1 252	527
78	Nogent-l'Artaud	2 140	1 019
79	Nogentel	1 123	522
80	Oulchy-le-Château	825	361
81	Pargny-la-Dhuys	171	98
82	Passy-en-Valois	135	60
83	Passy-sur-Marne	137	88
84	Pavant (adhésion partielle)	5	4
85	Reuilly-Sauvigny	196	117
86	Rocourt Saint Martin	313	113
87	Romeny-sur-Marne	511	242
88	Ronchères	146	65
89	Rozoy-Bellevalle	125	73
90	Saint-Eugène	241	99
91	Saint-Gengoulph	155	71
92	Saponay	279	133
93	Saulchery	711	337
94	Sergy	144	81
95	Seringes-et-Nesles	270	115
96	Torcy-en-Valois	72	47
97	Trélou-sur-Marne	959	532
98	Vallées-en-Champagne	579	315
99	Vendières	144	83
100	Verdilly	466	194
101	VeUILly-la-Poterie	163	86
102	Vézilly	195	103
103	Viels Maisons	1 233	483
104	Viffort	318	164
105	Villeneuve-sur-Fère	305	142
106	Villers-Agron-Aiguizy	71	41
107	Villers Cotterêts	10 803	4 727
108	Villers-sur-Fère	541	224
TOTAL USESA		81 769	37 308

1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 2 EPCI et 22 communes.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

- **Administration de l'USESA**

✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 67 délégués titulaires et de 38 délégués suppléants

✚ **Le bureau** comprend 1 président et 11 vice-présidents.

✚ **Cinq secteurs** regroupent des délégués répartis localement selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA :

- Secteur de Château-Thierry
- Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
- Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
- Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
- Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud

✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées :

- commission finances,
- commission suivi du contrat de Délégation du Service Public – Comité de pilotage,
- commission travaux,
- commission administration générale,
- commission protection de la ressource en eau, diagnostic des ressources
- commission communication– classes d'eau – coopération décentralisée,
- commission solidarité eau, fuite après compteur,
- commission en charge du suivi du patrimoine de la collectivité,
- commission patrimoine, études prospectives,
- commission défense incendie

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Deux réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux se sont tenues les 12 juin et 14 décembre 2023.

1.3. Mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité par 2 contrats de délégation de service public en affermage.

-Un contrat de Délégation de Service Public sur la commune de Villers-Cotterêts a été signé le 14 novembre 2016 avec effet au 21 décembre 2016.

L'exploitation du service d'eau potable est confiée à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 10 ans soit jusqu'au 20 décembre 2026.

-Un contrat de délégation de service public sur les 107 autres communes a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028, avec l'option de trois ilots concessifs : la télé-relève des compteurs, la sectorisation et la suppression des branchements plomb.

Un avenant n°11 a été signé le 4 décembre 2023 suite à la délibération du 21 novembre 2023.

Cet avenant prend en compte l'intégration au contrat de la Délégation de Service Public des communes de Pavant et Breny au 01 janvier 2024, des éléments suite à la renégociation quinquennale, la suppression et/ou installation de certaines installations et la mise en place d'une convention d'achat d'eau pour la commune de Crouttes sur Marne.

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Chiffres clés

➤ 81 769 habitants desservis	➤ 37 308 abonnés
➤ 73 réservoirs d'une capacité de 31 874 m ³	➤ 1 376.29 km de réseau (hors branchements)
➤ 36 ressources d'eaux souterraines	➤ 4 522 675 m ³ d'eau vendus
➤ 1 ressource d'eau de surface	

2.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2023 : 5 745 592 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2022	2023	Répartition 2023
Total prélevé	5 996 704	5 745 592	100,00%
eau de surface	1 671 611	1 834 935	31,94%
eau souterraine	4 325 093	3 910 657	68,06%

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2022	2023	2022/2023
Château-Thierry	Puits Plaine 1 (6)		630 422	575 864	-8,65%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 - C1 - C2	déferrisation et démanoirisation	793 828	681 850	-14,11%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	station de production d'eau	1 671 611	1 834 935	9,77%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	déferrisation/ décarbonatation (Torcy-en-Valois)	120 602	127 176	5,45%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		49 627	116 012	133,77%
Monthiers	Puits de Monthiers		85 548	112 854	31,92%
Vallées-en-Champagne	Sources Chaudron et Moulin Blanc		467 794	408 130	-12,75%
Epaux-Bézu	Source de Bonnesvalyn	décarbonatation	116 306	99 398	-14,54%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	décarbonatation	219 265	186 744	-14,83%
	Puits 4		312 912	291 446	-6,86%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		83 747	73 520	-12,21%
Montlevon	Source de Coupigny	traitement des pesticides	255 836	208 410	-18,54%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		117 797	86 639	-26,45%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 668	1 508	-9,59%
Marolles	Source de Marolles		31 512	28 923	-8,22%
Rocourt Saint Martin	Puits de Rocourt Saint Martin		4 250	0	-100,00%
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	traitement des pesticides	175 594	175 914	0,18%
Courmont	Source de la côte de Fay		4 694	1 777	-62,14%
Coincy	Source de la poterie		27 037	31 732	17,37%
	chemin du brûlis		52 165	46 947	-10,00%
	Les Martelets		17 870	16 168	-9,52%
Brécý	Les hutins		0	0	0,00%
Sergy	Source de Sergy		9 394	3 507	-62,67%
Nogentel	Source des Rouesses	traitement des pesticides	71 060	48 030	-32,41%
Haramont	Source de la Dhuys		294 010	266 074	-9,50%
Villers-Cotterêts	P1- porte blanche	déferrisation	0	0	0,00%
	P2- Route de vivières		0	0	#DIV/0!
	F3		266 288	231 022	-13,24%
	F4		115 867	91 012	-21,45%
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			5 996 704	5 745 592	-4,19%

Le total des volumes prélevés par rapport à 2022 est en diminution de 4.19%.

2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m ³)				
		2022	2023	%
A	Volumes prélevés	5 996 704	5 745 592	-4,19%
B	Besoins en eau des usines	324 472	335 264	3,33%
A-B	Volumes produits	5 672 232	5 410 328	-4,62%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	70 723	114 822	62,35%
	<i>CACPB Pisseloup</i>	4 339	3 991	-8,02%
	<i>CCPO Montigny l'Allier</i>	22 648	16 833	-25,68%
	<i>CCPO Brumetz</i>	12 684	11 617	-8,41%
	<i>CACPB Crouttes sur Marne</i>	-	32 140	-
	<i>S2E 77 Viels-Maisons</i>	-	15 405	-
	<i>USESA (pour Villers-Cotterets)</i>	31 052	34 836	12,19%
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	163 020	102 813	-36,93%
	<i>Neuilly-Saint-Front</i>	224	33	-85,27%
	<i>Villiers-Saint-Denis</i>	240	283	17,92%
	<i>Pavant</i>	1 289	1 130	-12,34%
	<i>Viels-Maisons</i>	8 762	0	-100,00%
	<i>CC des Coteaux de la Marne</i>	44 465	26 274	-40,91%
	<i>Villers-Cotterêts</i>	31 052	34 836	12,19%
	<i>Haramont</i>	61 590	28 678	-53,44%
	<i>Largny-Automne</i>	15 398	11 579	-24,80%
E=A-B+C-D	Volumes mis en distribution	5 579 935	5 422 337	-2,82%

VOLUMES VENDUS (en m ³)				
		2022	2023	%
F	Volumes vendus aux abonnés du service	4 518 719	4 419 862	-2,19%
	<i>domestiques ou assimilés</i>	3 876 536	3 818 671	-1,49%
	<i>autres que domestiques</i>	642 183	601 191	-6,38%
G	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	163 020	102 813	-36,93%
H=F+G	Volumes vendus	4 681 739	4 522 675	-3,40%

Les volumes vendus sont en baisse de 3.4%

VOLUMES CONSOMMES (en m ³)				
		2022	2023	%
I	Volumes comptabilisés 365 jours	4 562 799	4 439 393	-2,70%
J	Volumes de services (<i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i>)	34 692	33 213	-4,26%
K	Volumes consommés sans comptage (<i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i>)	5 590	4 290	-23,26%
L=I+J+K	Total des volumes consommés autorisés	4 603 081	4 476 896	-2,74%

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.

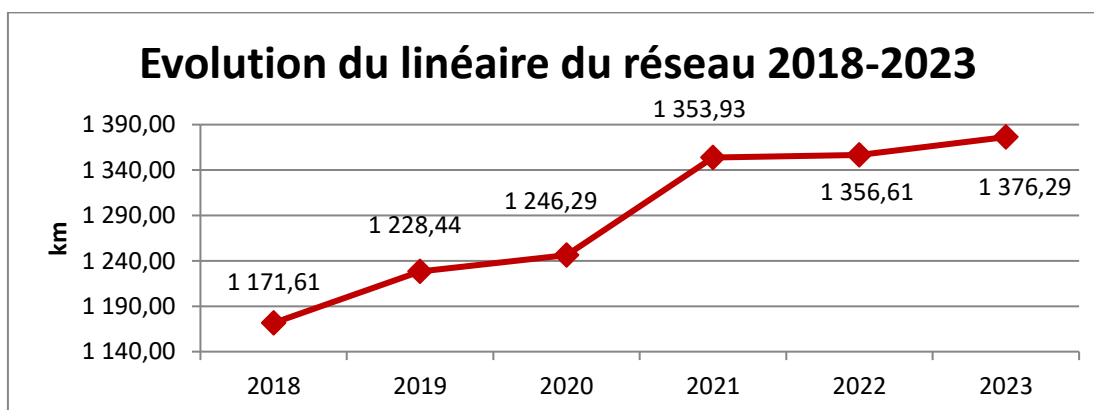
2.3. Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2022	2023	%
Nombre total d'abonnés (clients)	36 457	37 308	2,33%
domestiques et collectifs ou assimilés	36 446	37 295	2,33%
autres que domestiques	4	4	0,00%
autre service d'eau potable	7	7	0,00%
Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m³)	4 681 739	4 522 675	-3,40%
Nombre total d'habitants desservis	80 059	81 769	2,14%

2.4. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1376.29 km**.

Linéaire du réseau 2022	Linéaire du réseau 2023	%
1 356.61 km	1 376.29 km	1.5 %



2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2022		Branchements plomb supprimés en 2023		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2023	
1 894	5.21 %	269	14.2 % des branchements en plomb supprimés	1 625	4.36 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

Exigence réglementaire :
 ↪ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m³) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

→ La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage pour les 107 communes hors Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/23	66,30	90,42	132,60	180,82	223,02	265,22	355,62	452,06	572,62
Montant annuel H.T. au 01/01/24	67,22	92,36	136,34	186,60	230,58	274,56	368,82	469,34	595,00

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m ³	31 à 60 m ³	61 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Montant du m ³ H.T. au 01/01/23	0,6053	1,2918	0,9121	0,9121
Montant du m ³ H.T. au 01/01/24	0,6309	1,3466	0,9507	0,9507

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

au 01/01/23	60,28
au 01/01/24	62,83

→ La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage pour la commune de Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ Part fixe (abonnement) :

Montant annuel H.T. 01/01/23	30,30 €
Montant annuel H.T. 01/01/24	32,70 €

♦ Part variable :

Montant du m ³ H.T. 01/01/23	1,0574 €
Montant du m ³ H.T. 01/01/24	1,1412 €

♦ Frais d'accès au service €/ H.T.

01/01/23	54,54
01/01/24	58,86

• *Part revenant à l'USESA*

→ Pour les 107 communes hors Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

01/01/23	17,96
01/01/24	18,23

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

01/01/23	0,8151
01/01/24	0,8273

→ Pour la commune de Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

01/01/23	15,82
01/01/24	16,56

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

01/01/23	0,5550
01/01/24	0,6294

• **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **Redevance préservation de la ressource en eau AESN - €/m³ H.T.**

01/01/23	0,0700
01/01/24	0,0700

♦ **Redevance pollution AESN - €/m³ H.T.**

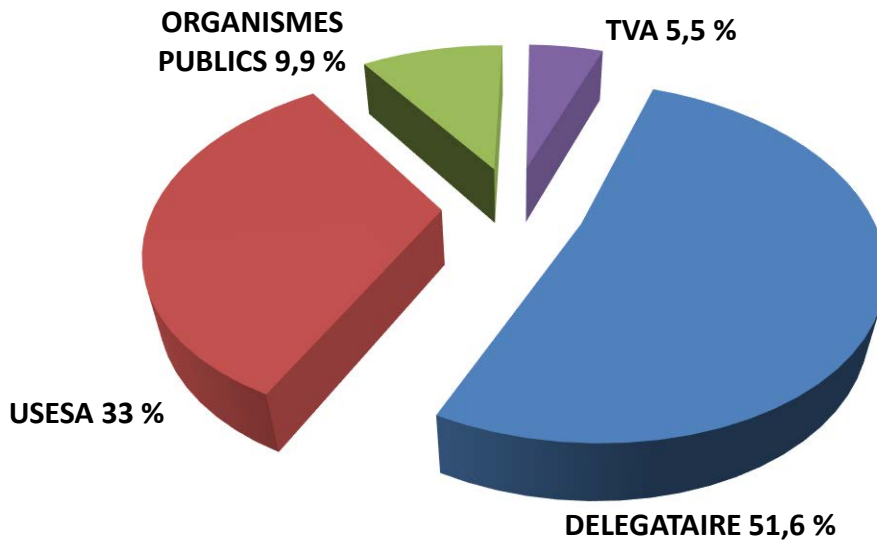
01/01/23	0,22 zone de base 0,38 zone moyenne
01/01/24	0,22 zone de base 0,38 zone moyenne

♦ **Redevance prélèvement Seine Grands Lacs - €/m³ H.T.**

01/01/23	0,0040
01/01/24	0,0040

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.

Au 1^{er} Janvier 2024, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **2.96 € TTC**



USESA : investissements et renouvellement des réseaux

DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel

ORGANISMES PUBLICS : AESN : taxes préservation ressource en eau et pollution / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée

• **Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2023**

• Tarif du délégataire

Pour les communes hors Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2013 (article 4.1.1)
- ☞ Avenant N°10 au contrat (article 5)
- ☞ Avenant N°11 au contrat (article 5)

Pour la commune de Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 21 décembre 2016 (article 8.1.2)
- ☞ Avenant N°1 au contrat (article 3)

• Tarif du Syndicat

- ☞ Délibération du 14 décembre 2021 : gel de la part syndicale, le tarif 2021 est reconduit en 2022 sans application de l'indexation des prix
- ☞ Délibération du 08 novembre 2022 : formule de révision de la part syndicale
- ☞ Délibération du 13 décembre 2022 : actualisation des tarifs au 01/01/2023
- ☞ Délibération du 21 novembre 2023 : tarification de la part syndicale au 01/01/2024

• Tarifs au 01 janvier 2024

☞ La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2024) :

- Part fixe (abonnement) : 18,23 € /an /abonné
- Part variable : 0,8273 € /m³ consommé

☞ La révision sur le prix de l'eau en 2024 de la part syndicale, représente pour l'abonné, pour une consommation de 120 m³, une hausse de :

- ⇒ +0,27 € sur l'abonnement
- ⇒ +0,01 € sur le m³

Soit une augmentation de 1,74 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m³/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2022 -2024

	01/01/22	01/01/23	01/01/24	% évolution 2023-2024
Abonnement annuel (€)	17,24	17,9589	18,2283	1,5%
Consommation (€/m3)	0,7825	0,8151	0,8273	1,5%
Tarif pour 120 m3 (€)	0,93	0,96	0,98	1,5%

Tarifs des communes adhérentes en 2023-2024

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

Part syndicale Tarif HT		USESA	Lissage tarifaire 2021-2026								
			Villers-Cotterêts	Brécy	Coincy	Courmont	Nogentel	Sergy	Viels Maisons	Breny	Pavant
Prime fixe annuelle (€)	Au 01/01/23	17,96	15,82	17,96	17,96	10,49	16,19	10,49	17,96	-	-
	Au 01/01/24	18,2283	16,5602	18,2283	18,2283	12,5627	16,8377	12,5627	18,2283	7,0000	12,0000
Part Variable (€/m³)	Au 01/01/23	0,8151	0,5550	0,7926	0,7070	0,4043	0,5349	0,4043	0,5821	-	-
	Au 01/01/24	0,8273	0,6294	0,8076	0,8109	0,5163	0,6143	0,5163	0,6497	0,1000	0,3200

A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

3.2. Recettes liées à la facturation du service

PRODUITS VENTE D'EAU		2019	2020	2021	2022	2023
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	4 302 434 €	4 601 980 €	5 456 376 €	5 763 379 €	6 176 348 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	42 344 €	32 408 €	72 612 €	98 150 €	70 901 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	4 184 985 €	4 160 321 €	3 835 373 €	3 686 596 €	3 862 348 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	45 454 €	41 064 €	62 224 €	71 007 €	55 509 €

3.3. Présentation de factures d'eau

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2023

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33,15 €	66,30 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	8,98 €		17,96 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,6053 €	18,16 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,2918 €	38,75 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,9121 €	54,73 €			
Consommation USESA	120	0,8151 €		97,81 €		
SOUS TOTAL			177,94 €	115,77 €	16,15 €	309,87 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120,00	0,004 €		0,48 €		
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,2200 €		26,40 €		
SOUS TOTAL				35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			177,94 €	151,05 €	18,09 €	347,09 €
MONTANT H.T.						328,99 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	2,8924 €		18,09 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,4476 €		347,09 €

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2024

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33,61 €	67,22 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	9,11 €		18,23 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,6309 €	18,93 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,3466 €	40,40 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,9507 €	57,04 €			
Consommation USESA	120	0,8273 €		99,28 €		
SOUS TOTAL			183,59 €	117,50 €	16,56 €	317,65 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120,00	0,004 €		0,48 €		
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,2200 €		26,40 €		
SOUS TOTAL				35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			183,59 €	152,78 €	18,50 €	354,87 €
MONTANT H.T.						336,37 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	2,9573 €		18,50 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,5091 €		354,87 €
		Coût total HT du m ³		2,8031 €		

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les tableaux présentent :

- les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique
- les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

→ Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre paramètres analysés	Nombre paramètres non conformes
Microbiologie	30	0
Physico-chimie	10046	1

Paramètres soumis à limite de qualité					
	Paramètre	Nombre de non-conformité	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Physicochimie	Chloridazone desphényl	18	2.398 µg/L	Captage C2-Chézy sur Marne	2 µg/L

→ Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	302	1 (a)
Physico-chimie	350	39 (b)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Le détail des résultats non conformes par rapport à la limite de qualité sont présentés dans le tableau de la page suivante.

Paramètres soumis à limite de qualité				
	Paramètre	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Microbiologie (a)	Escherichia coli.	1/100mL	Sortie station Vallées en Champagne	0/100mL
Physicochimie (b)	Plomb	11.9 µg/L	Brécy	10 µg/L
	Déséthyl-atrazine	0.122 µg/L	Réservoir Courmont	0.10 µg/L
	Chloridazone desphényl	0.238 à 2.196 µg/L	Sortie station Saint Quentin sur Allan, sortie station Fère en T., sortie station Essômes sur Marne, sortie station Epaux-Bézu, sortie station Ferté Milon, sortie station Marolles, sortie station Torcy en Valois, Saint Quentin sur Allan	0.10 µg/L
	Chloridazone methyl desphényl	0.105 à 0.737 µg/L	Sortie station Saint Quentin sur Allan, sortie station Fère en T., sortie station Essômes sur Marne, sortie station Epaux-Bézu, sortie station Ferté Milon, sortie station Marolles, Saint Quentin sur Allan	0.10 µg/L
	Chlorothalonil R471811	0.128 à 1.361 µg/L	Réservoir Ruvet-Charly sur Marne, sortie station Nogent l'Artaud, Sergy, sortie station Fère en T, sortie station, Château-Thierry, sortie station Essômes sur Marne, sortie station Epaux-Bézu, Sortie station Coupigny/Montlevon, réservoir Brécy, sortie station Coincy, sortie station Ferté Milon, Brumetz, Montigny l'Allier, sortie station Torcy en Valois, sortie station Vallées en Champagne, Saint Quentin sur Allan, réservoir Haramont	0.10 µg/L

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Sur plusieurs des ressources de l'USESA, la présence de deux métabolites de la chloridazone, la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1µg/L.

L'ARS a donné les indications suivantes :

- ▶ La présence de chaque molécule ou métabolite est limitée à 0,1 µg/L par la réglementation.
- ▶ Cette valeur de 0,1µg/L a pour seul objectif de réduire la présence dans l'eau de ces molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite).
- ▶ Elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique, et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé).
- ▶ La gestion des risques sanitaires liés aux pesticides est fondée sur la « valeur sanitaire maximale (Vmax) » qui est fixée à 3 µg/L pour chacune des 2 molécules filles de chloridazone.
- ▶ Toutefois, une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS, afin de suivre l'évolution de la situation.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire.

Il est à noter qu'en avril 2024, la molécule de Chlorothalonil R471811 a été déclarée non pertinente par les autorités sanitaires. La limite de qualité passe de 0.1µg/L à 0.9µg/L.

→ Taux de conformité

Taux de conformité microbiologique : 99.7 % et taux de conformité physico-chimique : 88.9 %.

	2021	2022	2023
Taux de conformité microbiologique	99.6%	99.6%	99.7%
Nombre de prélèvements non conformes	1	1	1
Nombre total de prélèvements	305	275	317
Taux de conformité physico-chimique	92.4%	96.3%	88.9%
Nombre de prélèvements non conformes	24	11	39
Nombre total de prélèvements	329	294	350

4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

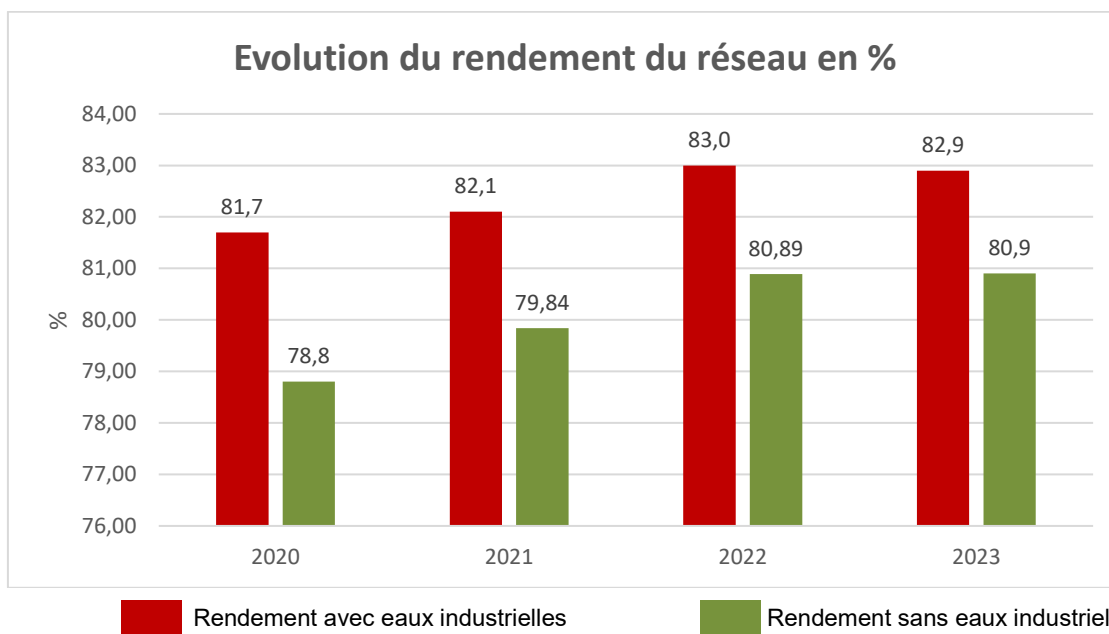
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

		Résultat pour l'USESA	Note
Partie A : plan des réseaux			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour 105 des 106 communes du territoire de l'USESA		10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année		5 pts / 5
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.		Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%		98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.		Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240			15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 94%		14 pts / 15
Sous-total A et B			44 pts / 45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant		10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.		10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux			0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements: caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonné existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.		10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation		10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.		10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur une durée de 10 ans de 2020 à 2030 comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation		10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET		5 pts / 5
Total			109 pts / 120

4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

En 2023, le rendement du réseau est de 82.9 %

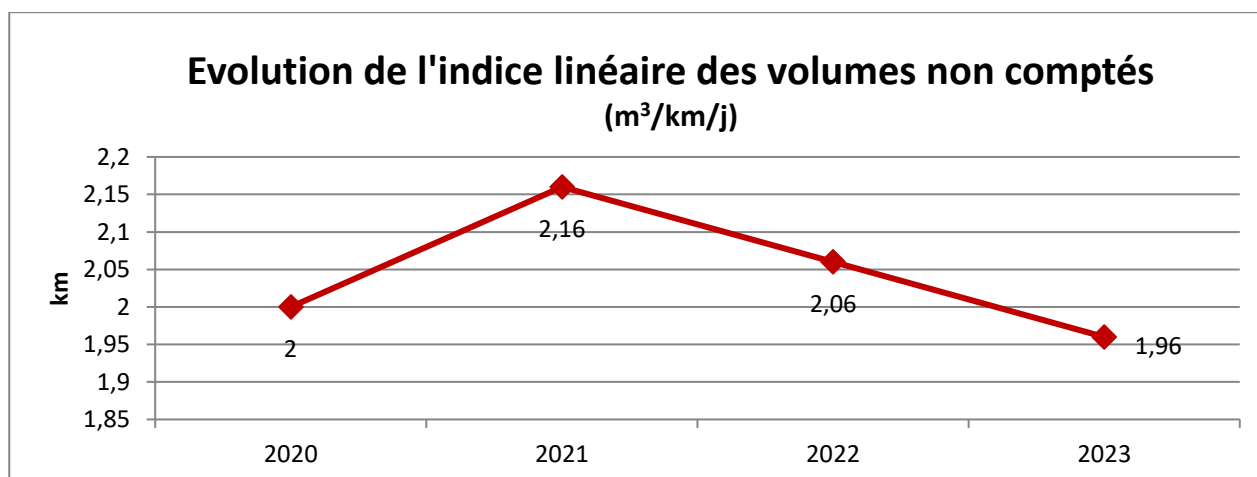


En ne prenant pas en compte les puits de plaine I de Château-Thierry (eau industrielle), le rendement du réseau est de 80.9% en 2024.

4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.
 Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

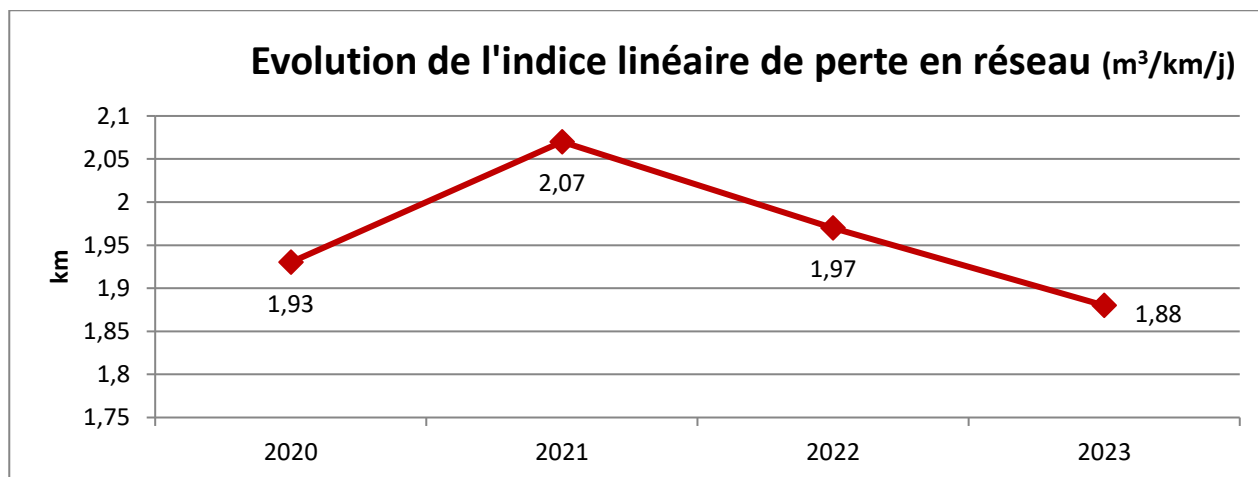
En 2023, l'ILVNC est de 1.96 m³/km/j



4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365. L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

En 2023, l'ILP est de 1.88 m³/km/j



4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Les années précédentes, ces dépenses étaient financées en totalité par le syndicat.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2019 - 2023

ANNEE	LINEAIRE RENOUELE (km)	COUT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUELEMENT EN %
2019	11.91	3 279 638 €	1 228.44	0.97 %
2020	14.47	4 055 876 €	1 246.29	1.16 %
2021	17.07	3 405 807 €	1 353.93	1.26 %
2022	20.25	4 847 696 €	1 356.61	1.49 %
2023	20.86	4 620 252 €	1 376.29	1.52 %
2019-2023	84.56	20 209 269 €		1.28 %

Taux de renouvellement du réseau en 2023 : 1.52 %

Coût des opérations de renouvellement en 2023 : 4 620 252 €

Taux moyen de renouvellement des réseaux 2019/2023 : 1.28 %

4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/2018	100%
Puits C2		04/05/2018	100%
Puits n°11		27/06/1995	80%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	05/11/2021	80%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/1996 +11/03/2004	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/1986	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/2015	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/1993	100%
Puits F3			
Puits F4		10/10/2013 + 06/03/2018	100%
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/1993	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/1993	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/2009	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/2008	100%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/1988	100%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/1992	100%
Source de la côte de Fay	Courmont	07/09/1993	80%
Source de la Poterie	Coincy	28/09/2009	80%
Puits du chemin des Brûlis	Coincy	31/05/2016	100%
Puits Les Martelets	Coincy	18/11/2020	80%
Puits Les Hutins	Brécly	18/11/2020	80%
Source de Sergy	Sergy	-	50%
Source des Rouesses	Nogentel	14/11/1986	100%
Source de la Dhuis	Haramont	24/11/1994	100%
Puits 1 Porte blanche	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits 2 Route de Vivières	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits F3	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Puits F4	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource			91.70%

* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2023 est de 6.30 u/1000 abonnés (235 interruptions de service).

4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2023.

4.10. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 2.66%. Le montant des impayés s'élève à 326 427 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés (factures N-1)	1.98 %	2.14%	2.24%	2.43%	2.66%
Montant TTC (factures N-1)	215 908 €	224 167 €	285 204 €	282 079 €	326 427 €

4.11. Réclamations

En 2023, le taux de réclamations écrites est de 0.67 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites est de 25 dont 6 reçues par l'USESA et 19 reçues par Véolia.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés	1.08	0.52	0.44	0.67

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Montants financiers des travaux et des subventions

- *Travaux réglés en 2023*

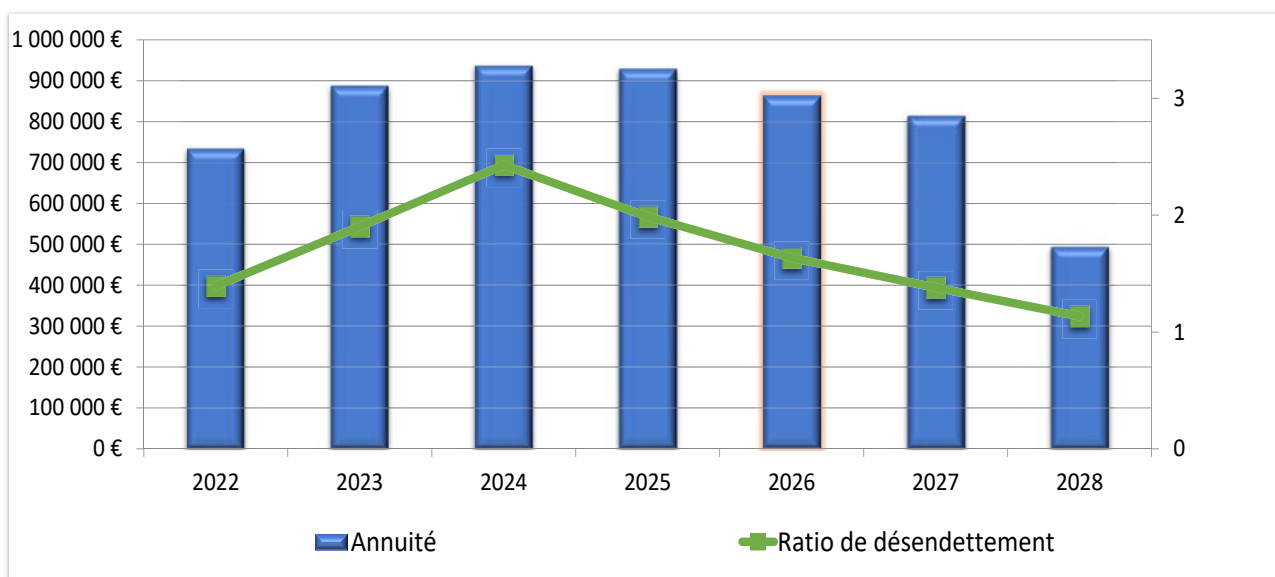
TRAVAUX 2023	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	471 440,55 €
Travaux de renouvellement de réseau	4 000 049,56 €
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	90 906,54 €
Marché à Bon de commandes / travaux sur réseau	342 408,77 €
Travaux liés à l'exploitation	65 368,54 €
Travaux protection des captages (Mesures DUP)	8 472,01 €
Construction bâche – renforcement réservoir	3 254,33 €
Réhabilitation station de Fère en Tardenois - Etudes	19 381,57 €
Réhabilitation station de la Plaine – Château-Thierry	206 571,85 €
Interconnexion Château-Thierry/Villers-Cotterêts	56 497,95 €
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois	357 410,72 €
Interconnexion Rocourt Saint Martin	158 926,83 €
Interconnexion Sergy/Courmont	1 311 949,42 €
Interconnexion Brumetz/Montigny l'Allier - Etudes	26 295,50 €
Interconnexion la Plaine / Les Chesneaux - Etudes	46 669,09 €
Réhabilitation des puits	184 924,44 €
Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	26 613,00 €
Elaboration du PGSSE (Plan Gestion Sécurité Sanitaire Eau)	48 552,20 €
Usines de traitement des pesticides	35 400,00 €
Equipements (matériel informatique)	5 587,44 €
TOTAL	7 466 680,31 €

- *Montants des subventions et autofinancement 2023*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés	7 466 680 €	
Subventions perçues		2 776 582 €
Emprunt		2 000 000 €
TVA / FCTVA		1 242 855 €
Autofinancement		1 447 243 €
Total	7 466 680 €	7 466 680 €

5.2. Etat de la dette

Situation de la dette 2022-2028



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	3 992 084	5 500 223	6 794 257	6 029 062	5 247 414	4 504 386	3 786 935
Annuité de la dette (€)	733 349	886 534	936 297	927 662	863 689	813 549	494 508
intérêts	166 845 €	180 568 €	171 101 €	146 015 €	120 661 €	96 099 €	75 230 €
capital	566 504 €	705 966 €	765 196 €	781 647 €	743 028 €	717 450 €	419 278 €
Ratio de désendettement en années	1,39	1,90	2,43	1,99	1,63	1,38	1,13

5.3. Amortissements

Amortissements 2023	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	2 055 976 €	
Reprise sur subventions		646 399 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 409 577 €
TOTAL	2 055 976 €	2 055 976 €

5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2028 s'élève à 48,8 M€ TTC.

Le montant des travaux courants de renouvellement de canalisation prévus en 2024 s'élève à 0,95 M€ HT.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2028 est présenté dans les tableaux ci-contre.

USESA - RPQS 2023

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2028												
INTITULE OPERATION		N°CPTÉ	2023	2023	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL DEPENSES 2023-2028
			BUDGET 2023	REALISE AU 30/06/23	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2023	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	371 315,09	171 950,00	160 620,00	371 315,09	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 621 315,09
	BRANCHEMENTS OP 10001 Total		371 315,09	171 950,00	160 620,00	371 315,09	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 621 315,09
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Programme travaux courants 2020	2315	190 257,34	-	-	190 257,34	-	-	-	-	-	190 257,34
	Programmation 2021	2315	953 108,97	-	-	953 108,97	-	-	-	-	-	953 108,97
	Programmation 2022	2315	2 504 267,45	2 024 695,00	2 818 603,00	2 504 267,45	-	-	-	-	-	2 504 267,45
	Programmation 2023-2028	2315	1 994 040,00	-	-	1 994 040,00	1 000 000,00	2 000 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	18 794 040,00
	Frais de maîtrise d'œuvre /Publications AO	2315/2033	15 000,00	-	-	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	90 000,00
	TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total		5 656 673,76	2 024 695,00	2 818 603,00	5 656 673,76	1 015 000,00	2 015 000,00	4 615 000,00	4 615 000,00	4 615 000,00	22 531 673,76
TRAVAUX SUR OUVRAGES	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Etampes / Epa	2031	2 352,00	-	-	2 352,00	-	-	-	-	-	2 352,00
	1 réservoir /an	2313	96,00	-	-	96,00	-	-	-	-	-	96,00
	Rénovation accord cadre / Gandelu/Maupas/Chapelle	2313	265 000,00	-	-	265 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	2 015 000,00
	Rénovation Programme annuel Accord cadre	2313	90 000,00	-	-	90 000,00	-	-	-	-	-	90 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	168 402,54	90 906,00	30 717,00	168 402,54	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	768 402,54
		2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003 Total		525 850,54	90 906,00	30 717,00	525 850,54	560 000,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
MARCHE BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande	2315	-	-	-	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 800 000,00
	2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)	2315	388 682,35	156 148,00	113 625,00	88 682,35	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	88 682,35
	MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004 Total		388 682,35	156 148,00	113 625,00	388 682,35	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 888 682,35
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	74 761,38	-	-	74 761,38	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	374 761,38
	Travaux sécurisation ouvrages nvelles communes	2315	11 355,62	42 817,00	34 642,00	11 355,62	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	11 355,62
	TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total		86 117,00	42 817,00	34 642,00	86 117,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	386 117,00
DUP CAPTAGES	Travaux DUP (Révision des DUP P.11 et Brécy)	2313	37 688,00	6 396,00	11 292,00	37 688,00	-	-	-	-	-	37 688,00
	TX DUP nouvelles communes (Brécy- Coigny)	2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008 Total		37 688,00	6 396,00	11 292,00	37 688,00	-	-	-	-	-	37 688,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre 71 402 € HT - 85 682 € TTC	2313	44 177,19	1 620,00	84 148,00	45 000,00	39 148,00	-	-	-	-	84 148,00
	Travaux Marché 2 304 650,40 TTC	2313	1 347 010,38	-	-	-	2 100 000,00	400 000,00	-	-	-	2 500 000,00
	REHABILITATION STATION TARDENOIS OP 10025 Total		1 391 187,57	1 620,00	84 148,00	45 000,00	2 139 148,00	400 000,00	-	-	-	2 584 148,00
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	Etudes / Diagnostics	2313	50 601,60	8 280,00	35 721,00	50 601,60	-	-	-	-	-	50 601,60
	Maîtrise d'œuvre usines	2313	80 000,00	-	-	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-	150 000,00
	Travaux usines	2313	-	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00	600 000,00	-	1 800 000,00
	USINES TRAITEMENT PESTICIDES OP 10033 Total		130 601,60	8 280,00	35 721,00	50 601,60	50 000,00	650 000,00	650 000,00	600 000,00	-	2 000 601,60
CONSTRUCTION BACHE C.VARENNES ET CANALISATIONS	Frais d'étude - Maîtrise d'œuvre	2031	1 328,42	1 570,99	1 570,00	1 328,42	-	-	-	-	-	1 328,42
	Création bache et canalisations	2313/2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CREATION BACHE C.VARENNES OP 10012 Total		1 328,42	1 570,99	1 570,00	1 328,42	-	-	-	-	-	1 328,42
RENFORCEMENT RESERVOIRS	Etudes/MO Création réservoir Les Chesnaux /Bonneil	2031	6 889,42	1 683,34	7 149,00	6 889,42	-	-	-	-	-	6 889,42
	Avenant maîtrise d'œuvre 42737,55€ HT	2313	-	-	-	51 285,06	-	-	-	-	-	51 285,06
	RENFORCEMENT RESERVOIRS OP 10018 Total		6 889,42	1 683,34	7 149,00	58 174,48	-	-	-	-	-	58 174,48

USES A - RPQS 2023

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2028												
INTITULE OPERATION		N°CPTE	2023	2023	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL DEPENSES 2023-2028
			BUDGET 2023	REALISE AU 30/06/23	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2023	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	2031	13 334,07	47 546,00	8 332,00	13 334,07						13 334,07
	Missions connexes (géotechniques - géodétection..)	2315	13 224,00	-	-	13 224,00						13 224,00
	Réhabilitation usine de la Plaine	2313	282 251,22	-	-	282 251,22						282 251,22
	Raccordements	2315	17 454,07	-	-	17 454,07						17 454,07
	REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total			326 263,36	47 546,00	8 332,00	326 263,36	-				
INTERCONNEXION CHÂTEAU THIERRY -FERTE MILON VILLERS COTTERETS	Etudes -Maîtrise d'œuvre	4581	1 326,00	55 171,00	-	1 326,00 €						1 326,00
	Travaux	4581	104 776,58	-	-	104 776,58 €						104 776,58
	INTERCONNEXION St Gengoulph Villers Cotterets OP 10017 Total			106 102,58	55 171,00	-	106 102,58 €					106 102,58
INTERCONNEXION CHÂTEAU TARDENOIS	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315/2033	3 596,40	269 556,00	3 597,00	3 596,40						3 596,40
	Travaux + Raccordements 90 000	2315	475 283,60	-	-	475 283,60						475 283,60
	INTERCONNEXION CHÂTEAU /TARDENOIS OP 10020 Total			478 880,00	269 556,00	3 597,00	478 880,00					478 880,00
INTERCONNEXION ROCOURT SAINT MARTIN	Frais d'études /frais connexes	2315	896,40	-	-	896,40						896,40
	Travaux	2315	203 563,28	158 926,83	-	203 563,28						203 563,28
	INTERCONNEXION ROCOURT OP 10027 Total			204 459,68	158 926,83	-	204 459,68					204 459,68
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315	45 564,00	-	-	45 564,00						45 564,00
	Tx HT Courmont 290 000 Sergy 424100 + Raccordements	2315	1 305 732,56	1 105 228,00	199 297,00	1 305 732,56						1 305 732,56
	INTERCONNEXION SERGY COURMONT OP 10028 Total			1 351 296,56	1 105 228,00	199 297,00	1 351 296,56	-				1 351 296,56
CANALISATION RESERVOIRS Chesneaux /Lauconnois /SNCF	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315	102 512,22	39 020,00	65 727,00	110 000,00	40 000,00	10 000,00				160 000,00
	Travaux	2315	730 000,00	-	-	300 000,00	2 260 000,00	2 975 188,00				5 535 188,00
	CANALISATION CHESNEAUX LAUCONNOIS OP 10029 Total			832 512,22	39 020,00	65 727,00	410 000,00	2 300 000,00	2 985 188,00	-	-	-
REHABILITATION DES PUITES	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 captages)	2313	211 584,00	100 246,00	68 405,00	211 584,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	811 584,00
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézomètres	2313	237 184,83	-	-	237 184,83	-	-	-	-	-	237 184,83
	REHABILITATION PUITES OP 10023 Total			448 768,83	100 246,00	68 405,00	448 768,83	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études (Avenant 3823,04 €HT)	2315	80 882,00	24 112,00	36 770,00	67 470,00	18 000,00					85 470,00
	Travaux Marché lots 1 et 2 : 1 151 076€ TTC	2315	680 000,00	-	-	-	383 700,00	767 376,00				1 151 076,00
	INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER OP 10032 Total			760 882,00	24 112,00	36 770,00	67 470,00	401 700,00	767 376,00			

USES A - RPQS 2023

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2028												
INTITULE OPERATION		N°CPTE	2023	2023	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL DEPENSES 2023-2028
			BUDGET 2023	REALISE AU 30/06/23	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2023	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	
INTERCONNEXION BRECY - COINCY	Frais études (70% marché MO Saège)	2315	35 000,00	-	-	20 000,00	30 000,00	10 000,00	-	-	-	60 000,00
	Travaux Estimation 1 195 000 HT	2315	-	-	-	-	700 000,00	734 000,00	-	-	-	1 434 000,00
	INTERCONNEXION BRECY - COINCY OP 10035 Total		35 000,00	-	-	20 000,00	730 000,00	744 000,00	-	-	-	1 494 000,00
RENFORCEMENT VIELS MAISONS	Frais études (30% marché MO Saège)	2315	15 000,00	-	-	-	-	-	-	16 000,00	6 176,00	22 176,00
	Travaux Estimation 500 000 HT	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00
	RENFORCEMENT VIELS MAISONS OP 10036 Total		15 000,00	-	-	-	-	-	-	16 000,00	606 176,00	622 176,00
INTERCONNEXION CHARLY SUR MARNE	Frais études	2315	-	-	-	- €	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	618 000,00	618 000,00
	INTERCONNEXION CHARLY		-	-	-	- €	-	-	-	20 000,00	638 000,00	658 000,00
INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD	Frais études	2315	-	-	-	-	-	-	-	10 000,00	-	10 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	172 800,00	172 800,00
	INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD		-	-	-	- €	-	-	-	10 000,00	172 800,00	182 800,00
INTERCONNEXION SURMELIN/BRIE	Frais études	2315	-	-	-	-	-	-	-	30 000,00	30 000,00	60 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	INTERCONNEXION SURMELIN/BRIE OP 10034		-	-	-	- €	-	-	-	30 000,00	30 000,00	60 000,00
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Etude patrimoniale 70280 € HT - 84336 € TTC (compr	2031	36 613,00	10 509,00	16 104,00	36 613,00	-	-	-	-	-	36 613,00
	Mise en place suivi pesticides /analyses/Métabolites	2031	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total		36 613,00	10 509,00	16 104,00	36 613,00	-	-	-	-	-	36 613,00
ELABORATION DU PGSSE	Etude PGSSE sur l'ensemble du territoire (Amodiag - M	2031	100 000,00	-	135 300,00	100 000,00	35 300,00	-	-	-	-	135 300,00
	Travaux (2023-2026)	2313	100 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	600 000,00
	PGSSE OP 10030 Total		200 000,00	-	135 300,00	200 000,00	135 300,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	735 300,00
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain	2111	10 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024	2111	100 000,00	-	-	-	100 000,00	-	-	-	-	100 000,00
	ACQUISITION TERRAIN Total		110 000,00	-	-	-	100 000,00	-	-	-	-	100 000,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique /équipement bureau	2183/2184	13 352,44	4 405,44	2 238,00	13 352,44	35 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	68 352,44
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total		13 352,44	4 405,44	2 238,00	13 352,44	35 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	68 352,44
ACQUISITION VEHICULE		2182	30 000,00	-	-	18 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
	ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total		30 000,00	-	-	18 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	33 000,00
TOTAL			13 545 464,42 €	4 320 786,60 €	3 833 857,00 €	10 902 637,69 €	8 211 148,00 €	8 956 564,00 €	6 660 000,00 €	6 686 000,00 €	7 456 976,00 €	48 873 325,69 €

Travaux courants de renouvellement de canalisations prévus en 2024

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Estimation Montant des travaux
MONTFAUCON	RD 1 de Viffort à Pertibout	1 700	200	5	400 000 €
ESSOMES SUR MARNE	Rue Hector Papelard – Grand Montcourt et Route de Bouresches	950	150	45	350 000 €
CHIERRY	Rue Maurice Clausse entre RD1003 et la station de reprise	170	125	15	100 000 €
FERE EN TARDENOIS	Place Aristide Briand	300	60	15	80 000 €
Total renouvellement 2024		3 010		75	950 000 €

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

6.1. Abandons de créances

En 2022, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 35.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 510.83 €.

Ce montant divisé par le volume vendu représente 0.00011€/m³.

6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014, n°3 du 17 décembre 2015 et n°11 du 4 décembre 2023.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 19 décembre 2023.

⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échancier)

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia. L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

**Le Programme Eau Responsable
Bilan financier au 31/12/2023**

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
mars-13	16 667,00 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000,00 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000,00 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000,00 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000,00 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000,00 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000,00 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
2020	20 000,00 €	35	6 318,00 €	13 682,00 €	104 731,00 €
2021	23 000,00 €	26	5 145,00 €	17 855,00 €	122 586,00 €
2022	23 000,00 €	46	9 231,00 €	13 769,00 €	136 355,00 €
2023	23 000, 00 €	52	13 458,00 €	9 542,00 €	145 897,00 €
TOTAL	202 667,00 €	417	70 539,00 €	145 897,00 €	

En 2023, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 52.
Depuis 2021, le contrat sur Villers-Cotterêts alloue une enveloppe annuelle de 3 000 € ce qui porte à 23 000 € l'enveloppe annuelle.

6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

Aides attribuées en 2023

Association humanitaires	Description du projet	Montant attribué
Association panafricaine LISSA-LISSI	Réalisation d'un forage équipé d'une pompe solaire dans une école sur la commune de Limete/Kinshasa en République Démocratique du Congo	3 000 €

7. INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2022	2023
Estimation du nombre d'habitants desservis	80 059	81 769
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	2.75€ TTC m ³ au 01/01/2022 2.90€ TTC m ³ au 01/01/2023	2.90€ TTC m ³ au 01/01/2023 2.96€ TTC m ³ au 01/01/2024
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2022	2023
Taux de conformité bactériologique	99.6 %	99.7 %
Taux de conformité physico-chimique	96.3 %	88.9 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120	109/120
Rendement du réseau AEP	83.0%	82.9%
Rendement du réseau AEP sans eaux industrielles	80.89%	80.90%
Indice linéaire des volumes non comptés	2.06 m ³ /j/km	1.96 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.97 m ³ /j/km	1.88 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.27 %	1.28 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	91.7 %	91.7 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité / volume vendu	0.00020 €/m ³	0.00011 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.47 u/1000 abonnés	6.30 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	2.43 %	2.66 %
Taux de réclamation écrite	0.44 u/1000 abonnés	0.67 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.39 année	1.90 année

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

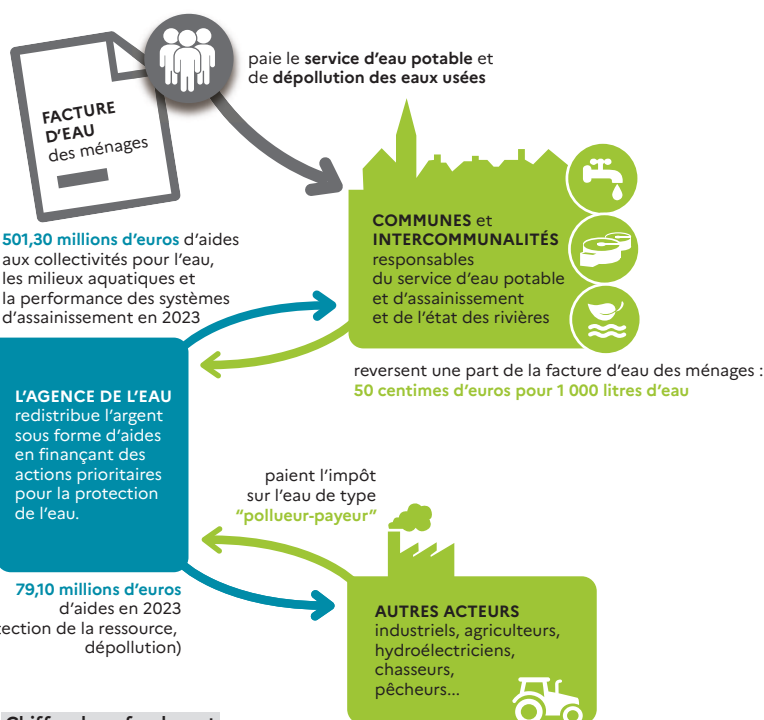
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



Chiffres hors fonds vert

©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

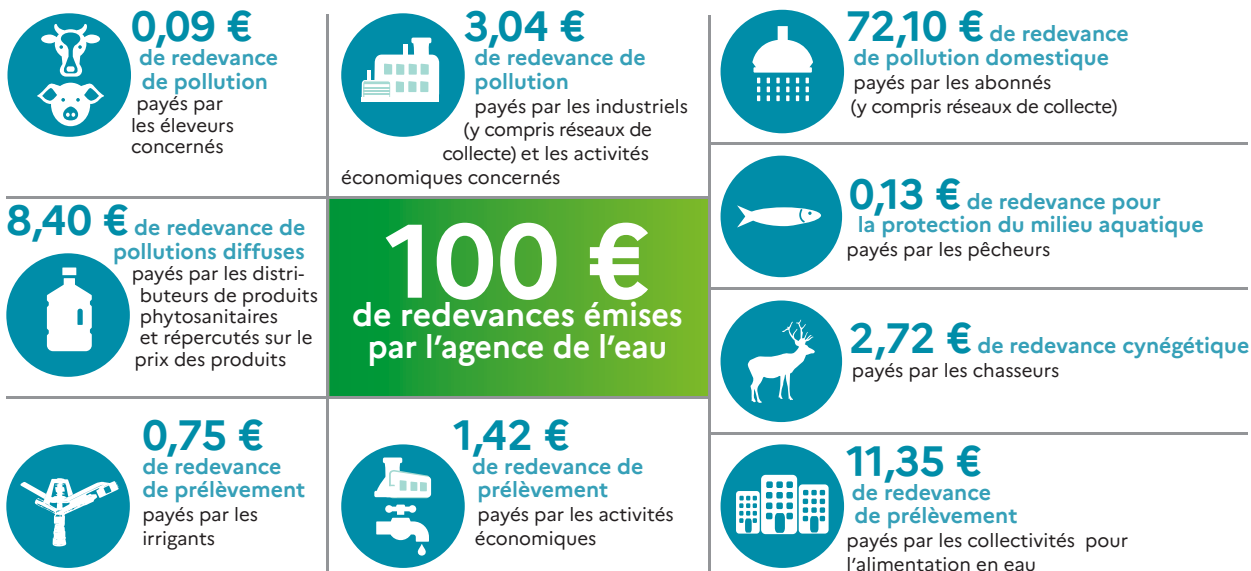
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

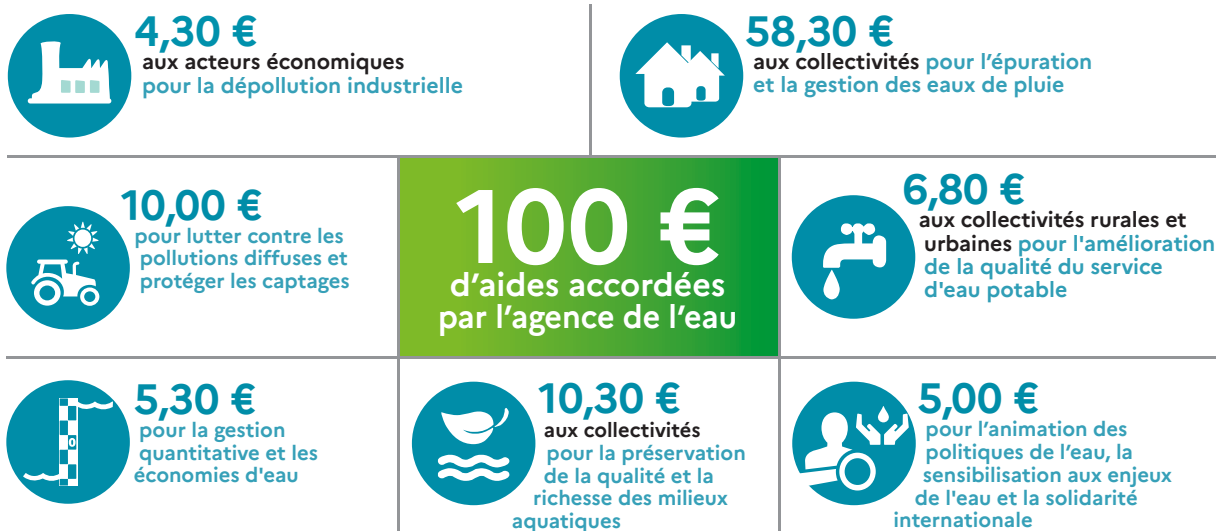


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...

NOMBRE DE BARRAGES
OU SEUILS RENDUS
FRANCHISSABLES
POUR LES POISSONS
ET LE TRANSFERT DES
SEDIMENTS

105

POURCENTAGE
DU PROGRAMME
CONSACRÉ AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

57 %

NOMBRE DE
CAPTAGES
PRIORITAIRES
AIDÉS

367

MONTANT
(EN MILLIONS D'€)
POUR ACCOMPAGNER
LA TRANSITION
AGRICOLE

52

NOMBRE DE KM
DE COURS D'EAU
RESTAURÉS

399

NOMBRE D'HECTARES
DE ZONES HUMIDES
ENTRETENUS,
RESTAURÉS OU ACQUIS

6 060

NOMBRE DE STATIONS
DE TRAITEMENT DES
EAUX USÉES AIDÉES
QUI RÉPONDENT AUX
OBJECTIFS DU SDAGE

41

MILLIONS
DE M³ D'EAU
ÉCONOMISÉS OU
SUBSTITUÉS

4,4

MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

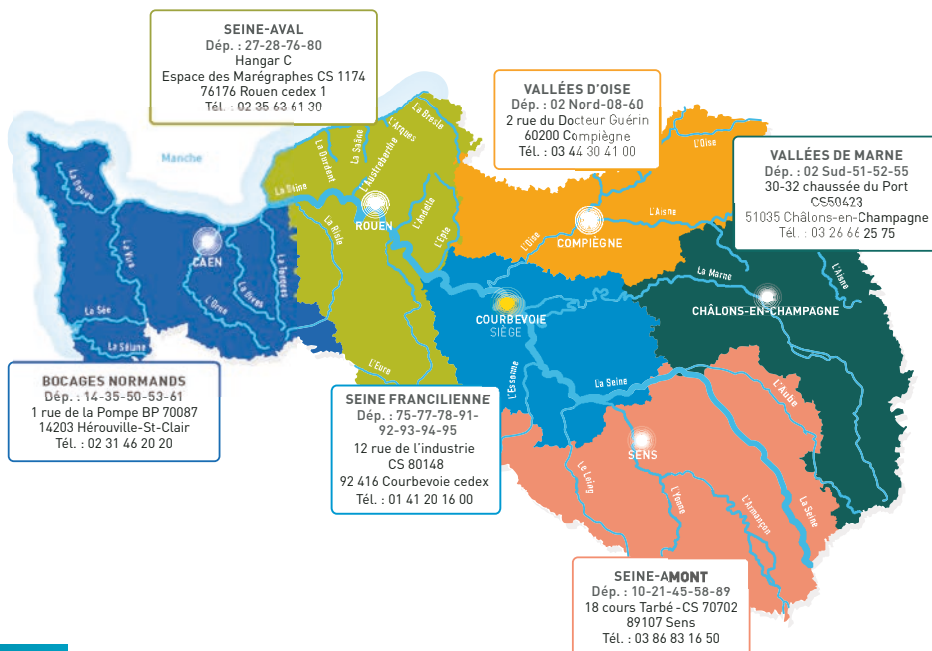
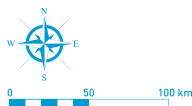
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

<p>Commune de Bézu Le Guéry DEVRON Francine Titulaire DEVRON Thibault Suppléant</p>	<p>Commune de Nogent l'Artaud DUCLOS Dominique Titulaire GUILLON Jean-Paul Suppléant</p>	<p>Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry</p> <p>ALEXANDRE David Titulaire ARNEFAUX Alain Titulaire BANDRY Didier Vice-Président BANDRY Jean-Pierre Titulaire BUREL Régis Titulaire DOBSKI Philippe Titulaire DUJON Régis Titulaire EUGENE Sébastien Vice-Président FOULON Didier Titulaire FRAEYMAN Fabien Titulaire FREX Dominique Titulaire GABRIEL Madeleine Titulaire GLEIZE Séverine Titulaire HAY Etienne Titulaire HOERTER Michel Titulaire HUBIER Maxime Titulaire JACQUIN Claude Titulaire JUILLET Jean-Etienne Titulaire LEVEQUE Yves Titulaire LOYAUX Emmanuel Titulaire MAGNIER Jean-Luc Vice-Président MALEZE Patrick Titulaire MANGIN Eric Vice-Président MOYSE Dominique Titulaire PANTOUX Jean-Luc Titulaire PEUGNIEZ Michaël Titulaire POLIN Jean-Pierre Titulaire RICHARD Catherine Titulaire SAROUL Daniel Titulaire SIMON André Titulaire STOFFERIS Régine Titulaire TRICONNET Nelly Vice-Présidente VAUDE Gaëlle Titulaire VEROT Vincent Titulaire ZATWARNICKI Jean-Michel Titulaire BARBIER Maryvonne Suppléante BOYOT Jacques Suppléant CALIS Gérard Suppléant DADOU Ghislain Suppléant DIEDIC Nicolas Suppléant FERNANDEZ Didier Suppléant GAUTHIER Ludovic Suppléant GUILLEMAN Michel Suppléant HEDOIN Baptiste Suppléant JOURDAIN Gilles Suppléant REZZOUKI Mohamed Suppléant THOMAS Rémy Suppléant</p>
<p>Commune de La Chapelle sur Chézy PICARD Florence Titulaire LOISEAU Patricia Suppléante</p>	<p>Commune de Oulchy le château MATHIS Michel Vice-Président LANDRIEUX Tanguy Suppléant</p>	
<p>Commune de Charly sur Marne ROMELOT Martine Vice-Présidente VALENTE Ninjah Suppléante</p>	<p>Commune de Pavant PITTON-TERRIEN Michel Titulaire LEMONNIER Franck Suppléant</p>	
<p>Commune de Chézy sur Marne HERNANDEZ Maryse Vice-Présidente MOUROT Laurent Suppléant</p>	<p>Commune de Romeny sur Marne LLOANCY David Titulaire JANOT Philippe Suppléant</p>	
<p>Commune de Coupru BLAVET Gérard Titulaire THIRIOT Jérôme Suppléant</p>	<p>Commune de Saulchery PITTANA Stéphane Titulaire CHAPUIS Yves Suppléant</p>	
<p>Commune de Crouttes sur Marne ADAM Hubert Titulaire BAUDOIN Dany Suppléant</p>	<p>Commune de Vendières ROBIN Claude Titulaire ESCHARD Philippe Suppléant</p>	
<p>Commune de Domptin BELLEVILLE Catherine Titulaire NAUDÉ Geoffroy Suppléant</p>	<p>Commune de Veully La Poterie DAZARD Hugues Président BRUANT Audrey Suppléante</p>	
<p>Commune de L'Épine aux Bois DOUCET Jean-Marie Titulaire MARTIN Philippe Suppléant</p>	<p>Commune de Viels-Maisons PARENT-DEFER Elisabeth Titulaire LEMOINE Alexandre Suppléant</p>	
<p>Commune de Essises ATZENI Frédéric Titulaire MINETTE Michel Suppléant</p>	<p>Communauté de Communes du Pays de Valois CHARBONNIER Patrick Titulaire PROFFIT Benoît Suppléant</p>	
<p>Commune de Lucy le Bocage HOURDRY Mathieu Titulaire SCHRANTZ Grégory Suppléant</p>	<p>Communauté de Communes Retz en Valois BAHU Nicolas Titulaire BRANQUARD André Titulaire CARION Denis Titulaire CANTOT Dominique Vice-Président DAVIN Benoît Titulaire GEBKA Jacques Vice-Président LAVOIX Olivier Titulaire MALET Madeleine Titulaire PAULY Brigitte Titulaire TATIN Christian Titulaire BIZOUARD Olivier Suppléant QUENARDEL Alexandre Suppléant SIMEON Bertrand Suppléant</p>	
<p>Commune de Marigny en Orxois MARCHAL Philippe Vice-Président KRETZ Didier Suppléant</p>		
<p>Commune de Montfaucon BRUNEAUX Henri Titulaire GEORGE Nicole Suppléant</p>		
<p>Commune de Montreuil aux Lions DER SARKISSIAN Jean-Pierre Titulaire DEVRON Olivier Suppléant</p>		